



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hausse de la mortalité infantile et prise en charge des naissances prématurées

Question écrite n° 17600

Texte de la question

M. Stéphane Peu appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la hausse de la mortalité infantile et la prise en charge des prématurés. Près de 50 000 bébés naissent prématurément en France chaque année. Nés avant le terme de la grossesse, ces enfants sont particulièrement vulnérables. La prématurité constitue aujourd'hui la première cause de mortalité infantile en France. Cette mortalité infantile est en hausse depuis plusieurs années, passant de 3,5 ‰ à 4,1 ‰ en 2024, selon l'Insee. Ce taux est désormais supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Cette dégradation est particulièrement préoccupante : la France est passée du 3e au 23e rang européen, ce qui représenterait environ 1 200 décès supplémentaires chaque année. Les parents et les associations alertent depuis plusieurs années sur cet enjeu majeur de santé publique. La perte de ces enfants avant leur premier anniversaire met en lumière les inégalités territoriales et les difficultés d'accès aux soins. Aujourd'hui, de nombreuses femmes peinent à bénéficier d'un suivi prénatal de proximité. Dans les territoires ruraux notamment, certaines vivent à plus de 45 minutes d'une maternité, ce qui complique leur suivi de grossesse comme leur accouchement. Cette situation se retrouve également dans les zones urbaines, où certaines maternités, confrontées à une forte saturation, sont contraintes de recourir à des mesures de délestage. Des femmes sont alors orientées vers d'autres établissements, parfois situés à plus de 45 minutes de trajet, allongeant ainsi les délais et les distances d'accès aux soins. De plus, une naissance prématurée nécessite une prise en charge médicale particulièrement lourde et spécialisée. Ces nouveau-nés ont souvent besoin de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois d'hospitalisation, d'un suivi médical renforcé et d'un accompagnement pluridisciplinaire. La qualité et la proximité de cette prise en charge sont déterminantes pour leurs chances de survie et leur développement. Pourtant, la France ne compte aujourd'hui plus qu'un peu moins de 460 maternités, contre près de 700 il y a vingt-cinq ans. Les fermetures d'établissements se poursuivent, dans un contexte de pénurie chronique de personnels soignants. Ce sont précisément les territoires confrontés aux déserts médicaux qui subissent les conséquences les plus lourdes, avec une hausse particulièrement marquée de la mortalité infantile. Dans la circonscription de M. le député, en Seine-Saint-Denis, le centre hospitalier Delafontaine fait face à une demande bien supérieure à ses capacités de prise en charge. Faute de personnels en nombre suffisant, l'accompagnement dû aux femmes et à leurs futurs nouveau-nés est incomplet. Au-delà de la naissance, l'accompagnement des nouveau-nés prématurés et leur prise en charge demeurent insuffisants. Alors que le Président de la République appelle à un « réarmement démographique », le Gouvernement doit faire de la santé de la mère et des nouveau-nés une priorité. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour lutter contre la hausse de la mortalité infantile, renforcer l'accompagnement des femmes enceintes et des nouveau-nés, garantir un accès égal aux soins sur l'ensemble du territoire et mettre un terme aux fermetures de maternités qui fragilisent la prise en charge des familles.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17600

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7291